



CT DU 9 Novembre 2020

## LES ASSISTANTS FAMILIAUX ONT ENFIN LA PAROLE !!!!!

Pour la première fois au CD31, à la demande de l'intersyndicale SUD, CGT, FO, une place est faite aux assistants familiaux.

**Les assistants familiaux** sont des travailleurs sociaux qui exercent une profession définie et réglementée, d'accueil permanent à leur domicile et dans leur famille, de mineurs et /ou de majeurs de 18 à 21 ans. Et pourtant, on continue à les considérer à tort comme « des nounous ».

Les assistants familiaux doivent être titulaires d'un agrément délivré par le Président du Conseil départemental.

L'employeur semble penser qu'il peut s'accommoder de la réglementation existante qui régit l'exercice de ces professions.

**Les pratiques internes ne cessent de courir et mettent en difficultés nos collègues et l'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.**

Pour **FOCD31**, des propositions ont été faites :

- Création d'équipes spécialisées et différenciées pour l'agrément des assistants familiaux et des assistants maternels (2 métiers différents régis par une législation différente) ;
- Parrainage anciennes/nouvelles ;
- Réactivité à l'embauche ;
- Mise en place du droit de souffler (1we/mois) ;
- Informatisation pour les demandes de remboursement de frais (logiciel adapté) ;
- Allocation anniversaire ;
- Carte professionnelle pour les ASSFAM nouvellement embauchés ;
- Travail de réflexion effectif concernant les procédures de suspension d'agrément ;
- Fourniture de masques adaptés aux âges des enfants en période de crise sanitaire.

Les référentes professionnelles sont au nombre de 10 au lieu de 5 (il y a 1 an) et sont réparties en binômes sur les 5 DTS du département.

Elles ont pour mission principale d'accompagner, soutenir et former l'assistant familial dans l'exercice de sa profession.

Pourtant, malgré l'augmentation de leur effectif, les référentes professionnelles assistent à un délitement de leurs fonctions. Petit à petit, un glissement s'opère vers une mission de « contrôle », non clairement exprimée par l'institution.

S'ajoute à cela, de nouvelles procédures élaborées sans respect de la législation en vigueur.

Les référentes professionnelles ne sont pas les supérieures hiérarchiques des assistants familiaux.....

Pour le Syndicat FO CD31, la déontologie et l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux et médicosociaux sont trop souvent **bafouées** par notre institution.

**Force Ouvrière : Écouter, partager, agir !**

La **territorialisation** est venue **complexifier** les procédures de l'action sociale départementale au lieu de les **fluidifier** !

*Quelques exemples fluides :*

La DEF doit garder un rôle *fonctionnel* et *central* ; les services des DTS doivent pouvoir exercer leurs missions en réelle autonomie....

Pourquoi au CD 31, faisons-nous toujours les choses à moitié et/ou à l'envers ?????

Monsieur Vincini, Président de séance, nous a quelque peu rassuré car il s'est engagé à ce que « **plus aucune question relative aux assistants familiaux ne sera validée sans avoir été traitée en CT...** »

**AFFAIRE A SUIVRE, UNE DE PLUS.....**